



NOTE D'ORIENTATION

Objet : Répartition des compétences – Préconisations aux ligues et comités.

Territoires Durables, le 15/06/2020.
Diffusion : Conseil d'Administration

AVANT-PROPOS

Dans le cadre des nouveaux articles des statuts 1.7.1 et 1.7.6, la présente note a pour objet d'explicitier les grandes orientations quant aux relations à déployer entre la Fédération Française de Badminton et ses instances déconcentrées, les Ligues régionales et les Comités départementaux.

Cette note n'a donc pas vocation à finaliser, à ce stade, l'approche de ces relations mais de présenter, les axes et les lignes de force de ce maillage fonctionnel au service des pratiques du badminton en visant leur déploiement sur l'ensemble du territoire national, en veillant à combler les disparités de pratique et, in fine, en encourageant le plus grand nombre à nous rejoindre avec fierté.

PREAMBULE

Au travers de préconisations, cette note a pour objectif de clarifier et de préciser l'éventail des compétences et des missions respectives de chaque instance ou organe déconcentré (OD) tout en les replaçant, pour une large partie d'entre elles, dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette clarification tend à rappeler et à dynamiser les coordinations nécessaires entre l'ensemble des organes déconcentrés pour aboutir à une action commune plus efficiente au bénéfice de tous les pratiquants effectifs ou potentiels du Badminton. Dès lors, la notion de **projet territorial** prend tout son sens, donnant ainsi **à la ligue un rôle de coordination** entre ses orientations et celles des **comités** dont la mission première est, essentiellement, **l'action de proximité**.

Pour autant, cette clarification ne doit pas conduire à une perception rigide, voire figée. Le panel des compétences attribuées peut se décliner de manières multiples. D'une part, les choix de lignes stratégiques et la prise en compte des politiques territoriales pour les mettre en œuvre relèvent des approches et des initiatives des instances déconcentrées ; d'autre part, la coordination entre la ligue et les comités peut prendre plusieurs formes en fonction de l'état de développement de chaque instance. Ainsi les choix de lignes stratégiques et les formes de coordination dessineront les contours de la déclinaison territoriale des compétences de nos organes déconcentrés.

De plus, les compétences, attribuées à chaque échelon territorial, peuvent être des compétences propres, partagées, voire supplétives, la ligue pouvant dans ce dernier cas prendre en charge des compétences que certains comités ne sont pas en mesure d'assumer.

I – REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE LA FEDERATION ET SES OD

A) La Fédération

Pour rappel, la FFBAD est une fédération agréée et délégataire. L'État attribue la délégation pour quatre ans à une seule fédération pour chaque discipline. Par la procédure de délégation la FFBaD est en charge de **l'exécution d'une mission de service public (DSP)**.

Son objet statutaire, porté par cette délégation et repris dans ses statuts est double, à savoir :

- ↪ D'une part, **développer la pratique du badminton** ;
- ↪ D'autre part, **mettre en œuvre une politique de la performance** dans son acception la plus large (de la détection jusqu'au plus haut niveau).

Pour accomplir cette mission l'État demande, voire impose, à la fédération d'édicter **les Directives Techniques Nationales** (permettant de formaliser la déclinaison de la DSP au sein du projet fédéral) et accorde des moyens de fonctionnement humains et financiers, à travers **une convention cadre** (nombre de cadres techniques placés auprès de la fédération) et **une convention d'objectifs**. Cette délégation de service public peut être transférée, pour partie, par la fédération à ses organes déconcentrés, ce qui est le cas pour la FFBaD. Aussi les Directives Techniques Nationales ont-elles une déclinaison territoriale (cette déclinaison est l'outil de la DSP des organes déconcentrés) et la convention cadre est-elle complétée par les conventions d'Équipe Technique Régionale (ETR) pour chaque ligue.

De ce fait, en s'appuyant sur son projet pour l'olympiade, intégrant la DSP, la Fédération concourt à l'optimisation de la performance de haut niveau mais également au développement de la pratique pour tous. Pour ce faire, elle a pour vocation de dynamiser l'approche compétitive mais aussi d'autres pratiques alternatives (animation, santé, etc.)

La fédération a ainsi un triple rôle, à savoir de :

- **Référent**; elle synthétise la pensée fédérale et impulse sa mise en œuvre en formalisant des orientations et objectifs stratégiques en s'appuyant sur une modélisation, une réglementation, des outils et des supports méthodologiques.
- **Fédérateur**; elle crée une dynamique collaborative, dans une volonté de co-construction, grâce à sa capacité d'organisation (coordination des acteurs par la définition d'un cadre de répartition des compétences), à sa capacité d'écoute et de prise en compte des spécificités territoriales.
- **Intervenant**; elle octroie une partie de sa délégation à ses instances régionales et départementales et se porte garant de l'action des celles-ci auprès des autorités publiques territoriales notamment en les évaluant régulièrement.

B) La Ligue

À travers son projet pour l'olympiade, la ligue doit élaborer un **Projet Sportif Territorial**, en déclinant le projet fédéral, en s'appuyant, entre autres, sur les orientations fédérales et les Directives Techniques Nationales, en s'adaptant aux spécificités de son territoire et en représentant le badminton auprès de toutes les autorités publiques.

La notion de Projet Sportif Territorial met en exergue l'importance du **rôle de coordination** de la ligue. Elle souligne aussi le besoin d'échange et de synergie entre les acteurs de proximité et la ligue.

La ligue constitue ainsi une véritable interface entre le niveau national et le niveau local : elle relaie les messages fédéraux et synthétise les remontées de terrain. **Elle définit au niveau territorial les axes stratégiques et les plans d'action** s'y rapportant, mobilisant et dynamisant les acteurs de proximité. En ce sens elle a une mission générale de gestion dans son acception la plus large.

Missions de la Ligue

La FFBaD confie à la ligue une mission générale de **GESTION** ou de **BONNE GESTION** :

- ↪ Gestion de coordination.
- ↪ Gestion du développement des pratiques du badminton.
- ↪ Gestion de la performance.
- ↪ Gestion du développement des ressources humaines du territoire dont la stratégie de la formation et de l'emploi.
- ↪ Gestion administrative dont l'implication dans la responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).
- ↪ Gestion de la représentation de la FFBAD auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et du mouvement sportif relevant de la compétence territoriale.
- ↪ Gestion des médias et des relations publiques.

Focus et panorama des principales missions de la Ligue

La mission de coordination avec les comités et entre les comités se retrouve dans l'ensemble des items ci-dessous. L'accompagnement de la ligue reste un incontournable pour permettre aux comités de remplir au mieux leur mission de proximité.

1. Elaboration d'un Projet Sportif Territorial pour le développement

- ⇒ Élaboration de l'ingénierie pour le développement de la pratique et accompagnement des acteurs de proximité. Définition d'**une stratégie de développement** intégrant à minima sur le territoire l'accès à l'équipement, les orientations pour la définition de profils de club, les possibilités d'emploi. En appui de la fédération, formalisation de méthodes et d'outils pour les diagnostics de la pratique, les actions de fidélisation, de promotion et leur évaluation.

Le projet territorial pour le développement s'attache à formaliser à minima les éléments suivant :

- **La promotion de l'activité :**
 - Conquérir des nouveaux publics et renforcer l'accueil de publics déjà présents (création de clubs, actions auprès de publics spécifiques, scolaire, féminin, etc.).
 - Promouvoir la pluralité des formes de pratique du badminton (compétitive, pour les seniors, les minibads, les scolaires etc...).
 - Lutter contre la prise de licence aléatoire et la non affiliation de clubs ciblés.
 - Organiser et promouvoir des événements sportifs.
Groupe de travail sur le « qui fait quoi », Patricia Corti.

- **La Fidélisation des licenciés :**
 - Augmenter le nombre et améliorer le niveau des compétiteurs jeunes et adultes (produire un schéma régional des compétitions, définir des orientations pour la structuration des clubs).
 - Conserver les néo-licenciés et les non-compétiteurs actuels (définir des orientations et produire des outils complémentaires aux outils fédéraux pour renforcer : la qualité de l'accueil, le recueil des besoins, les modalités de pratique et leur évaluation).

- **L'accès à l'équipement :**
 - Établir un diagnostic territorial et définir d'un Schéma Régional d'Équipement
 - S'engager dans un repérage de site où la FFBaD peut être en gestion de l'équipement

- **La communication :**
 - Utiliser la communication numérique interne et externe
 - Faire vivre et développer les relations médias et les relations publiques

- **Un centre ressource territorial**
 - En liaison avec le niveau national, rendre opérationnel un centre de ressource territorial de la pratique

2. Définition d'un projet sportif territorial de la performance

⇒ **Comportant la mise en œuvre du programme d'accès au haut-niveau**

Relai, mise en œuvre et appui aux différents éléments du programme d'accès au haut-niveau concernant les structures d'entraînement, le système de détection, le programme de stages et de compétitions.

Pour cette mission, la ligue se coordonne avec les comités départementaux sur les catégories d'âge en matière de stage d'entraînement, de suivi de compétition, d'appui à l'entraînement dans des clubs ciblés.

⇒ Comportant la saisie des opportunités territoriales en matière de soutien pour le haut-niveau.

3. Conception et mise en œuvre d'une stratégie en matière de développement des ressources humaines

⇒ **Comportant une stratégie de formation régionale** pour définir les besoins en formation fédérale (techniciens, officiels techniques, dirigeants) sur le territoire et y assurer la coordination de sa mise en œuvre.

⇒ **Comportant une stratégie d'appui à l'emploi** en complémentarité du plan emploi fédéral et en saisissant les opportunités territoriales.

⇒ **Comportant une stratégie de constitution des réseaux de ressources humaines** nécessaire pour mener à bien sur le territoire les actions pour le développement, les compétitions, l'accès à haut niveau, la formation etc.

4. Optimisation de la gestion administrative

⇒ Gestion de la prise des licences, des affiliations etc. devant faciliter et alléger les tâches de la fédération, des comités départementaux et des clubs.

- ⇒ Gestion des questions disciplinaires, des réclamations et litiges relevant de leur compétence.
- ⇒ Prise en considération des enjeux de bonne gestion et plus précisément valoriser les actions liées à la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

5. Assurer le relai politique auprès des partenaires institutionnels et économiques territoriaux

- ⇒ Prise en compte des préconisations et des orientations de la **Conférence Territoriale du Sport** et des moyens attribués par la **Conférence des Financeurs**.

C) Le Comité Départemental

À travers son projet pour l'olympiade, le comité départemental s'inscrit dans le Projet Sportif Territorial de la ligue (la stratégie territoriale définie par la Ligue), en s'appuyant sur les orientations du Projet Fédéral et les Directives Techniques Nationales.

Missions du comité départemental

Le comité départemental s'inscrit dans un rôle de **développeur de proximité et d'animation de son territoire**.

Interlocuteur privilégié du club et incitateur de dynamiques collaboratives locales, il repère les besoins et les attentes des licenciés et pratiquants de son département et contribue à leur prise en considération par les clubs.

Il participe à **la construction d'une offre de pratique** en travaillant sur **la mise en place d'un réseau de clubs, de compétitions et de rencontres de proximité sur un territoire donné** (bassin de pratique et territoire de vie).

Il favorise la création de « passerelles » entre les instances scolaires et les clubs.

Focus et Panorama des missions principales du Comité

1. Elaboration et mise en œuvre d'un projet de développement de proximité

S'appuyant sur un ou des agents de développement lorsque l'emploi est possible, le projet de développement de proximité fait ressortir une pratique du badminton en lien étroit avec des projets de club affirmés. Agir pour avoir des clubs forts, structurés sachant répondre aux besoins des licenciés et au-delà aux besoins de la population car en lien avec leur territoire, telle est la mission fondamentale de proximité des comités. La pratique du badminton devient alors un bien commun, elle est synonyme d'un mieux vivre ensemble car reposant sur un engagement associatif en acte. **Ce projet de développement de proximité** doit comporter et expliciter, entre autres, les éléments suivants :

- ⇒ **Le développement qualitatif des clubs** notamment par :
 - L'appui à la construction d'un réseau de clubs aux pratiques du badminton mieux identifiées (appropriation des labels clubs, des passerelles avec le monde scolaire, etc..) en intégrant la notion de filiarisation (club chef de fila).
 - L'aide à la définition et à la mise en œuvre du projet du club.
 - L'aide à la mise en place des dispositifs et/ou outils fédéraux au sein du club.
 - L'incitation au suivi de formation (dirigeants, animateurs, entraîneurs, OT, etc.).
 - La fidélisation des néo-licenciés → place dans le club des joueurs dit « loisirs ».

Groupe de travail sur le « qui fait quoi », Patricia Corti.

- Le suivi de clubs ciblés : clubs nouveaux, en difficulté, etc.
- L'appui à une démarche d'accès aux équipements et à de la mutualisation de matériel.
- L'appui aux dossiers de demande de subvention (ex : ANS).
- L'incitation à la prise de responsabilité associative.
- Le soutien auprès des partenaires de proximité.

⇒ **La promotion de proximité de la pratique** notamment par :

- Une intégration des politiques publiques locales au sein des projets clubs et comités.
- Des actions en faveur des publics éloignés de la pratique (personnes en QPV, ZRR, séniors, etc.)
- Le développement pour nos clubs des passerelles avec le milieu scolaire, le sport en entreprise.
- L'incitation au développement des journées portes ouvertes et autre actions de promotion en club.
- Des actions d'animations à l'occasion des événements nationaux/régionaux/locaux
- La mise en place d'une démarche à la création/affiliation de clubs.
- La promotion et la participation à l'organisation d'événements sportifs d'envergure.

⇒ **La vie sportive de proximité** notamment par :

- La proposition et l'appui à la mise en œuvre de formats de compétition facilitée (interclubs départementaux, TDJ, etc.)
- La proposition et l'appui à la mise en œuvre de « rencontres de proximité » (ex : plateau adultes, rencontre EFB de proximité pour les plus jeunes etc...) pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des licenciés.
- L'organisation et/ou la coordination de stages répondant aux différentes approches de l'entrée dans l'activité.

⇒ **L'appui au développement des ressources humaines et des outils de communication** notamment par :

- La promotion et participation à des formations de proximité
- La participation à des formes d'emploi et de ressources mutualisées
- Le développement de la communication numérique et papier (presse locale)

2. Elaboration et mise en œuvre d'un projet de proximité d'accès au haut-niveau

S'appuyant sur un entraîneur (technicien) de proximité lorsque l'emploi est possible, en concertation avec la ligue sur l'ajustement des catégories d'âge, **le projet d'accès au haut-niveau de proximité** comporte les éléments suivants :

⇒ Un appui à l'accès au haut niveau, à la pratique sportive compétitive qualitative pour les plus jeunes (mini bad, poussin, benjamin), par :

- La promotion d'une montée en qualité des écoles de formation.
- L'appui à l'entraînement au sein des clubs (dans le cadre d'un label ou d'un dispositif national ou régional validé).
- La réalisation de stages départementaux pour les plus jeunes.
- L'accompagnement en compétition ciblée.
- La participation à la détection DAD et DAR.

A retenir



La pratique du badminton au sein de la fédération se réalise dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). La fédération a pour mission le développement de la pratique et la performance de haut-niveau.

La répartition des compétences proposées, ici, permet de présenter l'éventail des compétences à prendre en charge en insistant sur les synergies indispensables à mettre en place. Elle répond aux questionnements :

- Que fait le comité comme interlocuteur privilégié du club en matière de développement de proximité et d'accès au haut niveau pour les plus jeunes.
- Que fait la ligue comme instance de définition des stratégies territoriales en matière de développement et d'accès au haut niveau, insistant sur son rôle de coordination des comités à travers la projet sportif territorial (PST) et celui d'interface entre le niveau national et local.

Elle permet en outre d'éviter les conflits de compétences (conflits positifs ou négatifs) et de favoriser la coordination de l'organisation des actions des divers acteurs.

L'attribution de compétences implique une notion de responsabilité → nécessité de rendre compte auprès de la Fédération.